



**DATE DE
CONVOCAION**
05 SEPTEMBRE 2014

DATE D'AFFICHAGE
05 SEPTEMBRE 2014

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**
EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 21
VOTANTS : 23

OBJET :
**Opération de
revitalisation de
centres-bourgs -
Appel à
Manifestation
d'Intérêt (AMI) -
Candidature -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze

Le onze septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Madame LESME Maria, 1^{ère} adjointe suppléante, en application de
l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

M. BOUCHET. Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET.
M. BRUNIAU. M. EGAL. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER.
M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON.
M. HUSSON. Mme MERLE. M. FUMOUX. M. VALERO.
M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD. Mme FERREIRA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. de CHABANNES. Mme SAVEY.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Madame LESME Maria, 1^{ère} adjointe suppléante de Monsieur le
Maire, informe le Conseil que le Gouvernement a décidé de lancer une
expérimentation nationale en faveur de la revitalisation des
centres-bourgs.

Dans ce cadre, le bourg-centre LAPALISSE a été choisi dans
l'Allier avec deux autres communes : Montmarault et Varennes/Allier.

La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt doit être
remontée à la Préfecture de Région avant le 12 Septembre 2014.

Le dossier de candidature doit être porté conjointement par la
Commune de Lapalisse et par l'EPCI Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE » ; il a été élaboré sur la base du diagnostic des
forces et faiblesses du territoire, issu des études récentes menées par la
Communauté de Communes (Monographie, OPAH, Marketing Territorial,
ADIL).

A partir de ce diagnostic, les bureaux exécutifs des deux
collectivités ont défini une stratégie de développement, destinée à
satisfaire les besoins locaux, tout en respectant le cahier des charges de
cet appel à projet.

Cette candidature, si elle était définitivement retenue permettrait
d'aider au financement de plusieurs actions du plan stratégique élaboré
sur six ans, et notamment :

- des dépenses d'ingénierie, qui comprennent :
 - du temps agent
 - des études
 - des dépenses de communication, de concertation avec
la population

- des coûts d'investissement :
 - en matière d'habitat : réhabilitation et création de logements
 - en aménagement de proximité
 - en équipements publics de proximité
 - en action sur les activités commerciales
 - en accompagnement social

Le dossier de candidature complet est ensuite présenté, et commenté en détail.

Les besoins en ingénierie s'élèvent à 760 000 €, et le montant estimatif des coûts d'investissement à 4 210 000 € H.T., auxquels il convient de rajouter 9 020 000 € H.T. issus d'opérations privées.

L'impact attendu du projet sur le développement territorial et la revitalisation du centre-bourg va notamment impacter les secteurs suivants :

- Emploi : 130 emplois créés
- Habitat : 45 logements créés
90 logements réhabilités

- Environnement : 44 350 m² de surfaces consommées pour la mise en œuvre du projet de territoire dont 12 350 m² de surfaces nouvellement imperméabilisées.

Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier de candidature présenté pour l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Gouvernement,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel lié à cette candidature, et plus particulièrement le montant proposé à la charge de la Commune,
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour déposer ce dossier dans les délais, et l'autoriser à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Maria LESME,
1^{ère} adjointe suppléante



Handwritten signature of Maria Lesme

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 12-09-2014

Publié ou Notifié
le : 12-09-2014
Accusé de réception de la télétransmission
le :

Maria LESME,
1^{ère} adjointe suppléante,



Handwritten signature of Maria Lesme